

Réunion de la de consultation des pays de mise en œuvre de l'ITIE

Points clés des discussions

Tables des matières

1. Les défis de la mise en œuvre.....	2
Les défis liés à la construction de liens entre les priorités nationales et les objectifs de l'ITIE ...	2
Passer de l'engagement à l'action (la transparence sur la divulgation sur la propriété effective, la transparence des contrats).....	2
Le renforcement des capacités	2
2. Les messages clés pour la retraite stratégique du conseil d'administration	3
Opinions générales.....	3
La lutte contre la corruption.....	3
La transition énergétique	4
Impact de l'ITIE	5

1. Les défis de la mise en œuvre

Les défis liés à la construction de liens entre les priorités nationales et les objectifs de l'ITIE

- Le manque d'engagement politique peut limiter l'alignement de l'ITIE sur les priorités nationales. En outre, il peut y avoir des difficultés d'établir des liens entre les objectifs de l'ITIE et les changements de priorités nationales pendant les périodes de transition politique. Il existe également des priorités concurrentes dans les pays.
- Un accent prononcé est mis sur les rapports ITIE, au lieu de discussions plus larges sur les réformes au sein des gouvernements, et leurs plans de travail.
- En établissant les priorités nationales, il va falloir une clarification du rôle de l'ITIE, ainsi qu'une précision des frontières de l'ITIE dans le pays. Quels sont ses objectifs ? Quelle fonction/rôle l'ITIE doit-elle adopter dans chaque pays : le rôle d'un facilitateur, d'un organe de surveillance, d'un catalyseur, d'une obligation ?
- Le rythme de changement des exigences de la Norme ITIE doit prendre en compte la capacité des pays à mettre en œuvre ces changements. La Norme devrait être plus stable. Il existe une perception selon laquelle les consultations périodiques sur la Norme sont faites de manière ad-hoc.

Passer de l'engagement à l'action (la transparence sur la divulgation sur la propriété effective, la transparence des contrats)

- Des défis se posent pour définir les bénéficiaires effectifs des entreprises, y compris ce que l'on entend par "divulgation publique", ainsi qu'en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données des bénéficiaires effectifs, ainsi que la sensibilité commerciale des données inclus dans les contrats.
- Les capacités techniques et le financement disponibles sont limités pour trouver des solutions techniques permettant de mettre pleinement en œuvre la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs. Il est également nécessaire d'approfondir l'engagement des parties prenantes.
- Il semble que les entreprises s'engagent à respecter ces deux exigences au niveau du conseil d'administration, mais ce n'est pas toujours le cas au niveau national.
- Les processus de réforme juridique prennent du temps, notamment pour obtenir l'inclusion de la propriété effective et de la transparence des contrats dans la législation nationale.

Le renforcement des capacités

- Il y a un manque de financement et des contraintes financières pour mettre en œuvre la Norme 2019.

- Une autre préoccupation est la diminution de l'intérêt des bailleurs de fonds pour les industries extractives ou pour certains pays.
- Les groupes multipartites manquent d'expertise spécifique, en particulier en ce qui concerne les nouveaux sujets de la Norme.
- Il y a une forte demande d'apprentissage régional et d'apprentissage entre pairs, par le biais d'événements régionaux organisés par le Secrétariat international.
- Il y a une demande pour renforcer la capacité des partis prenantes nationales à analyser les données du secteur extractif, à utiliser les nouvelles technologies et à améliorer la dissémination auprès des usagers les plus pertinents.
- Pour progresser vers la divulgation systématique des données, la collaboration avec les administrations pourrait être renforcée.
- Il est nécessaire de disposer de secrétariats nationaux bien équipés (tant en termes de personnel que de ressources financières),
- Il y a une demande forte pour que le Secrétariat international fournisse davantage de notes d'orientation, ainsi qu'une compilation des meilleures pratiques d'autres pays.
- Il est également demandé d'adopter une approche plus stratégique du renforcement des capacités, pour considérer les différences des capacités selon les thèmes et les pays.

2. Les messages clés pour la retraite stratégique du conseil d'administration

Opinions générales

- Il est important de discuter de ces questions, mais certains ont exprimé la crainte que les discussions ne conduisent à nouveau à des modifications de la Norme.
- Ces thèmes nécessiteront une expertise que les groupes multipartites actuels n'ont pas.

La lutte contre la corruption

- Il est largement reconnu que l'ITIE joue un rôle important dans la lutte contre les risques de corruption, puisque la transparence est au cœur de la lutte contre la corruption.
- Cependant, il existe un certain scepticisme à l'égard de la formalisation du rôle de l'ITIE en tant qu'outil de lutte contre la corruption. L'ITIE devrait éviter de dupliquer les efforts d'autres agences anti-corruption établies, ou d'étendre le mandat des groupes multipartites.

- L'ITIE devrait se concentrer sur la publication de données et la facilitation des dialogues sur la lutte contre la corruption plutôt que d'agir comme police de lutte contre la corruption.
- L'ITIE pourrait améliorer sa coordination et la synergie avec les organismes de lutte contre la corruption existants, notamment les Nations unies et le GAFI.
- Les données du secteur extractif devraient être davantage désagrégées afin de mieux cerner les risques de corruption et de permettre des analyses par d'autres organismes.
- Il devrait y avoir un meilleur échange d'informations entre les parties prenantes au sein d'un pays, et entre les divers pays.
- Le délai actuel de divulgation des informations et la mise en œuvre des mesures correctives est un obstacle à une bonne gestion des risques de corruption.
- Les groupes multipartites ne disposent actuellement pas de ressources suffisantes pour agir sur les risques de corruption et en assurer le suivi.

La transition énergétique

- Alors que certains voient l'opportunité pour l'ITIE de traiter du sujet, d'autres se méfient de l'élargissement du mandat de l'ITIE pour y inclure la transition énergétique.
- Il n'y a toujours pas de consensus au sein des groupes multipartites sur les possibilités d'engagement et la manière de s'engager.
- Ceux qui sont en faveur d'un engagement plus fort citent les exemples ci-dessous :
 - inclure les informations dans les rapports sur des questions telles que les émissions de CO₂, la suppression progressive de l'utilisation du charbon comme source d'énergie, les incitations/subventions accordées par le gouvernement en faveur des sources d'énergie renouvelables, etc. ;
 - accroître la sensibilisation du public ;
 - veiller à ce que le mandat des administrateurs indépendants et les formulaires de déclaration reflètent mieux la question.
- Si l'ITIE devait avoir des discussions plus pertinentes sur le sujet, il faudrait élargir la représentation au sein des groupes multipartites pour inclure les parties prenantes qui sont plus impliquées dans la transition énergétique.
- Certains ont suggéré que les exigences de l'ITIE pourraient être renforcées afin de saisir les données relatives à la transition énergétique.
- Le chemin parcouru dans cette discussion varie considérablement d'un pays à l'autre, et les impacts sur la transition énergétique sont très divergents d'un pays à l'autre. La question peut être très complexe et politique.

Impact de l'ITIE

- Il est nécessaire de clarifier davantage ce que l'ITIE veut réaliser au niveau national, afin de bien montrer l'impact.
- Il existe un consensus général sur le fait qu'un grand défi reste à relever pour identifier les indicateurs d'impact appropriés. En outre, certains pays ont exprimé le besoin d'obtenir des orientations supplémentaires sur la manière de déterminer les indicateurs de base.
- Les indicateurs d'impact doivent-ils se situer au niveau local, national ou mondial ?
- Afin d'améliorer la méthodologie propice pour l'évaluation de l'impact, il est nécessaire de renforcer les capacités des Groupes multipartites et d'accroître leurs compétences techniques pour le suivi et l'évaluation de l'impact. Il est en outre nécessaire d'informer les Groupes multipartites sur les outils appropriés pour mesurer l'impact.
- Il est également nécessaire de partager les meilleures pratiques entre les pays, sur la façon de mesurer et de documenter l'impact. Les résultats de la Validation pourraient être communiqués plus efficacement, par exemple.
- La Validation doit prendre en compte l'impact. Les impacts de la suspension sur les pays devraient être pris en compte.
- Certains ont exprimé des difficultés à attribuer l'impact uniquement à la mise en œuvre de l'ITIE.
- L'utilisation correcte et ponctuelle des données devrait alimenter le débat public, qui pourrait à son tour avoir une incidence sur l'impact.